

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE CAMBRAI

VILLE  
de  
**MARCOING**



Tél: 03 27 82 23 00

## ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Marcoing

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-2 et L 2212-4,

Considérant les conditions climatiques et les risques de dégradation du terrain de football situé Rue Parmentier,

Considérant que ces circonstances imposent que soient prescrites des mesures conservatoires des lieux,

### Arrêté n° 2022-91 VOIRIE

**Article 1 :** L'utilisation du terrain municipal de football (terrain d'honneur et terrain d'entraînement) est interdit du lundi 18 juillet au lundi 8 août 2022 inclus.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera transmis à :

- ⇒ Monsieur le Président de l'Association Sportive de Marcoing,
- ⇒ Monsieur le Commandant la Gendarmerie de Marcoing,
- ⇒ Monsieur le responsable des services techniques.

Fait à Marcoing, le lundi 18 août 2022.

**Le Maire,**



**Jean-Claude GUINET.**